

219C1292
FR0012789949-FS0700

29 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2019, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP et détenir pour le compte desdits fonds, 8 181 441 actions EUROPCAR MOBILITY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 161 030 883 actions, représentant 161 492 092 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.